



Comité des finances et de l'administration

38^e réunion

1 et 2 juin 2020

Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

1. Ordre du jour provisoire – à adopter

FA-230/20 Rev. 3

**2. Rapport de la réunion intersessions du 13 février 2020 –
À examiner et, s'il y a lieu, à approuver**

[FA-228/20](#)

3. État des finances – à noter

[FA-237/20 Rev. 1](#)

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur l'état des finances.

4. Arriérés de contributions – à examiner

**4.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les Membres
ayant des arriérés persistants**

[FA-242/10](#)

[FA-243/20](#)

[WP-Council 305/20](#)

[WP-Council 306/20](#)

Le Directeur exécutif fera rapport sur les progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés, y compris les contacts avec les Membres ayant des arriérés de longue date et les propositions pour les recouvrer, ainsi que sur les propositions visant à régler les arriérés du Malawi et de la République démocratique du Congo.

**4.2 Projet de résolution sur la suspension temporaire des Membres
ayant des arriérés persistants**

[WP-Council 304/20](#)

Lors de sa réunion intersessions du 13 février 2020, le Comité a demandé au Directeur exécutif de préparer un projet de résolution sur les Membres ayant des arriérés persistants sur la base de l'article 21 de l'Accord.

4.3 Scénario d'exclusion des Membres ayant des arriérés persistants, basé sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21 [FA-239/20](#)

Le Directeur exécutif fera rapport.

5. Projet de budget administratif pour 2020/21 – à examiner [FA-231/20](#)

Le Comité examinera le projet de budget administratif pour 2020/21.

6. Comptes de l'exercice 2018/19

6.1 Comptes administratifs de l'Organisation et rapport du vérificateur – à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation [FA-233/20](#)

L'article 14 du Règlement financier de l'Organisation dispose que le Comité examine les états de compte et les rapports de vérification et les soumet au Conseil pour qu'il les approuve et les publie avec les observations qu'il juge appropriées.

6.2 Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur – à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation [FA-234/20](#)

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis à l'approbation des Membres exportateurs.

6.3 Comptes du Fonds d'affectation spéciale et rapport du vérificateur – à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation [FA-235/20](#)

Les comptes du Fonds d'affectation spéciale et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis au Conseil pour approbation.

6.4 Fonds de promotion – à noter [FA-236/20](#)

Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne seront pas vérifiés mais seront publiés pour information

7. Vérificateur – à examiner

7.1 Vérificateur actuel : Cabinet Nexia Smith & Williamson

[FA-240/20](#)

[FA-241/20](#)

L'OIC a reçu un courriel du vérificateur indiquant qu'il ne sera pas disponible pour une session de questions et réponses.

Suite à une demande invitant les Membres à soumettre leurs questions pour qu'elles soient transmises au vérificateur de l'OIC, le Gouvernement ougandais a communiqué ses questions à l'OIC. Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.

7.2 Nomination d'un vérificateur agréé

[FA-225/20](#)

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur le processus d'appel d'offres relatif à la nomination d'un vérificateur agréé.

8. Assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur – à examiner et à recommander pour approbation

[FA-238/20](#)

Le Comité examinera les propositions relatives à l'assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur

9. Déménagement – à examiner

verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

10. Questions diverses – à examiner

verbal

11. Date de la prochaine réunion – à noter

verbal

Les Membres sont invités à proposer des questions aux fins d'examen à la prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra à une date qui sera fixée par le Comité.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Statuts et Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)

[Mandat du Comité des finances et de l'administration \(Annexe V\)](#)

[Accord international de 2007 sur le Café](#)